RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01106
Numéro SIREN : 353 946 924
Nom ou dénomination : DIA4S

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016540

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS DIA4S**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 43 Chemin du vieux chêne 38240 MEYLAN

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 5 3 9 4 6 9 2 4 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31032023 Net 3	N-1 31032022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX	10 262	CQ	10 262	10 262
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 951	AG 47 616	(3 666)	(2 987)
	Fonds commercial (1)	AH	50 912	AI	50 912	50 912
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 274	AS 41 274		
	Autres immobilisations corporelles	AT	170 581	AU 126 556	44 025	20 866
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	49 156	CV 45 156	4 000	6 170
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	16 066	BI	16 066	11 530
	TOTAL (II)	BJ	**382 202**	BK **260 603**	**121 600**	**96 753**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	105 382	BQ	105 382	55 887
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	502 161	BY 41 055	461 106	574 847
	Autres créances (3)	BZ	85 992	CA	85 992	57 350
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	977 286	CG	977 286	1 034 601
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	54 426	CI	54 426	42 283
	TOTAL (III)	CJ	**1 725 248**	CK **41 055**	**1 684 193**	**1 764 969**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 107 450**	1A **301 658**	**1 805 792**	**1 861 721**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 16 066 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SAS DIA4S** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	62 398	62 398
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	449 239	449 239
	Report à nouveau	DH	324 872	17 769
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**28 069**	**307 103**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**974 577**	**946 509**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		34 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		**34 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	164 096	238 278
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 540	14 540
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 059	227 054
	Dettes fiscales et sociales	DY	265 547	340 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 390	14 047
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	78 582	46 665
	TOTAL (IV)	EC	**831 215**	**881 213**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 805 792**	**1 861 721**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	770 233	724 636
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	391	512

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS DIA4S** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ	10 262	D8		D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	157 596	KE		KF	1 551
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3]	KS	89 464	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	14 154	KW		KX	15 281
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	39 191	KZ		LA	13 820
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	237 538	LC		LD	5 712
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	380 347	LO		LP	34 813
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U	49 156	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	11 530	1U		1V	16 036
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	60 686	LR		LS	16 036
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	608 890	ØH		ØJ	52 400

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ	10 262	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			IO		LV	64 284	LW	94 863	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	48 189	MK	41 274	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	14 154	MN	15 281	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	13 812	MQ	39 199	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	127 149	MT	116 101	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III			IY		NG	203 304	NH	211 856	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
FINANCIERES	Autres participations			IØ		ØX		ØY	49 156	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	11 500	2F	16 066	2G
FINANCIERES	TOTAL IV			I3		NJ	11 500	NK	65 222	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	279 088	ØL	382 202	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 03 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DIA4S Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS DIA4S** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	109 671	PF	2 230	PG	64 284	PH	47 616
TOTAL I		RK	**109 671**	RM	**2 230**	RN	**64 284**	RO	**47 616**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	89 464	QA		QB	48 189	QC	41 274
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	13 401	QE	1 067	QF	14 154	QG	314
	Matériel de transport	QH	39 191	QI	1 566	QJ	13 812	QK	26 945
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	217 426	QM	9 020	QN	127 149	QO	99 297
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**359 481**	QV	**11 653**	QW	**203 304**	QX	**167 831**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**469 151**	ØP	**13 883**	ØQ	**267 588**	ØR	**215 447**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS DIA4S** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	34 000	4B		4C	34 000	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	**34 000**	TV		TW	**34 000**	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	42 986	9V	2 170	9W		9X	45 156	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	750	6U	40 305	6V		6W	41 055	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**43 736**	TY	**42 475**	TZ		UA	**86 211**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**77 736**	UB	**42 475**	UC	**34 000**	UD	**86 211**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	40 305	UF	34 000			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	2 170	UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS DIA4S** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	16 066	UV	16 066	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 750		1 750		
	Autres créances clients	UX	500 411		500 411		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 032		1 032		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	92		92		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 200		1 200		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	83 547		83 547		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	120		120		
	Charges constatées d'avance	VS	54 426		54 426		
	TOTAUX	VT	**658 646**	VU	**658 646**	VV	

RENVOIS
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice — VD
- Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	391	391		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	163 706	102 724	60 982	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	299 059	299 059		
Personnel et comptes rattachés		8C	118 913	118 913		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	65 951	65 951		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	78 339	78 339		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 344	2 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	14 540	14 540		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 390	9 390		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	78 582	78 582		
TOTAUX		VY	**831 215**	VZ **770 233**	**60 982**	

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK 74 059

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL 14 540

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS DIA4S** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31032023**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	28 069
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(1 200)
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	2 000
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	**28 869**

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	**28 869**		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	28 869
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO	**0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 805 792** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 268 717** euros
  - un total charges de **1 240 648** euros

  - dégage un résultat de **28 069** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/04/2022**
- finit le **31/03/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS DIA4S** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 805 792** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 268 717** euros et un total **charges** de **1 240 648** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **28 069** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La SA DIANIEGE a absorbé par voie de TUP (Fusion simplifiée) rétroactivement en date du 01/04/2021 les, sociétés SARL KALIBLUE (N° Siret / 43011854700024) et la SCOP TELOA (N° Siret / 80462069800014).
Cette opération a généré un Boni de TUP d'un montant de 224.588 € qui bénéficie dans le cadre du régime de faveur de l'article 210-A du CGI de l'exoneration fiscale.
Les déficits des sociétés absorbées ont été transférés à DIANEIGE (sur agrément Article 209 , II du CGI)

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	10 262					10 262
Autres	157 596		1 551		64 284	94 863
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**167 858**		**1 551**		**64 284**	**105 124**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	89 464				48 189	41 274
Instal., agencement, aménagement divers	14 154		15 281		14 154	15 281
Matériel de transport	39 191		13 820		13 812	39 199
Matériel de bureau, mobilier	237 538		5 712		127 149	116 101
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**380 347**		**34 813**		**203 304**	**211 856**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	49 156					49 156
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	11 530		16 036		11 500	16 066
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**60 686**		**16 036**		**11 500**	**65 222**
TOTAL	**608 890**		**52 400**		**279 088**	**382 202**

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	109 671	2 230	64 284	47 616
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**109 671**	**2 230**	**64 284**	**47 616**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	89 464		48 189	41 274
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	13 401	1 067	14 154	314
	Matériel de transport	39 191	1 566	13 812	26 945
	Matériel de bureau, mobilier	217 426	9 020	127 149	99 297
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**359 481**	**11 653**	**203 304**	**167 831**
	TOTAL	**469 151**	**13 883**	**267 588**	**215 447**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 066	16 066	
Clients douteux ou litigieux	1 750	1 750	
Autres créances clients	500 411	500 411	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 032	1 032	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92	92	
Impôts sur les bénéfices	1 200	1 200	
Taxes sur la valeur ajoutée	83 547	83 547	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	120	120	
Charges constatées d'avances	54 426	54 426	
TOTAL DES CREANCES	**658 646**	**658 646**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	391	391		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	163 706	102 724	60 982	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	299 059	299 059		
Personnel et comptes rattachés	118 913	118 913		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 951	65 951		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	78 339	78 339		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 344	2 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	14 540	14 540		
Autres dettes	9 390	9 390		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	78 582	78 582		
TOTAL DES DETTES	**831 215**	**770 233**	**60 982**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	74 059
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	14 540

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/03/2023**

Total des Charges à payer		**371 804**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**391**
BANQUES INTERETS COURUS	*391*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**216 381**
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	*160 306*	
FNP DIANEIGE FI	*56 074*	
Dettes fiscales et sociales		**147 809**
CONGES A PAYER N / N-1	*34 545*	
PROV RTT + RECUP. + REGUL SAL.	*4 646*	
PROV.ACCORD INTERRESS.	*24 740*	
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	*12 930*	
PRIME EXC. PDG	*26 833*	
PERSONNEL PRIMES EFFECTIFS	*15 219*	
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	*11 698*	
CHARGES/SALAIRES - RTT- PR.COMM.	*3 860*	
CHARG.SOC.S/PRIME L.G.	*12 075*	
T.APPRENTISSAGE	*350*	
C.E.T.	*895*	
T.ADESSAT	*18*	
Autres dettes		**7 224**
CH.A PAYER REGUL.ASSURANCE	*7 224*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/03/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**54 426**
CCA Maintenance / assurance / Divers expl.		54 426	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**54 426**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/03/2023
Total des Produits à recevoir		**226 537**
Autres créances clients		**226 325**
CLIENTS FACT. A ETABLIR FRANCE	*214 951*	
FAE DIATHEMIS	*3 875*	
FAE PEAKING	*7 500*	
Autres créances		**212**
RRR A OBTENIR	*120*	
ORG.SOC. CPAM A RECEVOIR	*92*	

DIA4S

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 43 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN
353 946 924 RCS GRENOBLE

* * * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

* * * *

E X T R A I T

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Sur proposition du Président, décide de distribuer l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023, soit un **bénéfice** de **28 069** Euros, pour servir aux 2 500 actions composant le capital social un dividende de ONZE Euros VINGT TROIS Cents (11,23) par action, étant précisé que la société s'engage à verser au TRESOR PUBLIC dans les 15 jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes ont été payés, la somme de :

- 2 861,94 Euros au titre des prélèvements sociaux
- 484,32 Euros au titre du prélèvement obligatoire non libératoire
- 126,31 Euros au titre de la retenue à la source.

Les dividendes distribués seront mis en paiement à compter de ce jour.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à ce jour prévues aux Art. 158.3-1° et 200A.2 du CGI, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques résidant en France et sur option expresse pour le barème progressif de l'impôt sur les revenus, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant brut.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix
est rejetée à l'unanimité

6 Par suite l'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du résultat au compte report à nouveau

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Monsieur Louis GUILY